



## 4<sup>nd</sup> Randonnée du Renard

09 Avril 2017

Avricourt

Le 09 avril 2017, le MC du bol d'air organise la 4<sup>ème</sup> édition de la randonnée du Renard quad / ssv sur un nouveau parcours.

Venez découvrir au guidon de votre quad la région du pays des étangs.

Le tracé d'environ 110 à 130 km vous fera passer de l'univers de l'eau à l'univers des vents via un itinéraire sillonnant les nombreux étangs, forêts et éoliennes de la région.

La randonnée est ouverte et adaptée aux quadeurs de tous niveaux (Quad, SSV, 2 et 4 roues motrices).

Le parcours est axé sur la découverte d'une région à travers un regard différent tout en respectant la réglementation en vigueur, et en totale cohabitation avec nos riverains.



Randonnée labélisé « Codever attitude ® »

### L'organisation inclus :

- ❖ Le café d'accueil
- ❖ La randonnée encadrée
- ❖ Le repas du midi en restaurant

### Tarifs :

- ❖ 55€ / pilote
- ❖ 30€ / passager
- ❖ Remise de 5€ pour les adhérents Codever

### Comment nous rejoindre :



Metz : 80km

Nancy/Epinal : 70 km

# REGLEMENT - Randonnée du Renard

## ARTICLE 1 – Généralités

Le Moto-Club le bol d'air organise sa première randonnée, le **dimanche 09 AVRIL 2017**, au départ d'Avricourt (57). **Cette randonnée à vocation purement touristique ne possède aucun caractère de compétition.**

**Le nombre de participants sera limité à 30 QUADS/SSV.**

La Randonnée est labélisé « Codever Attitude »

## ARTICLE 2 – Véhicules acceptés : quads homologués

### a) Règles générales

Cette randonnée est destinée aux possesseurs de quad (toutes cylindrées), homologués, immatriculés et assurés, en conformité avec le Code de la route et ayant une autonomie permettant de parcourir **au moins 130 kms**.

### b) Contrôle technique

Vous devrez présenter votre quad avec votre carte grise.

Seront alors vérifiés :

- L'état général
- L'absence de numéros de course
- La présence de la plaque d'immatriculation lisible et de la vignette d'assurance
- Le bon fonctionnement des éclairages (phare et feu arrière)
- Les pneus : à crampons, homologués pour usage routier (*les pneus non homologués pourront être refusés*)
- Le bruit, au besoin avec l'utilisation d'un sonomètre
- Un compteur kilométrique en état de marche est obligatoire sur chaque véhicule.

***Important : le bruit est l'ennemi n°1 de nos activités (nuisance la plus souvent rapportée par les riverains), nous serons donc intransigeants sur le niveau sonore des véhicules. Nous n'hésiterons pas à refuser un véhicule trop bruyant !***

En particulier, seront systématiquement refusés :

- les pots « cross » (non doublés),
- les silencieux « cross » (plus petits, moins efficaces),
- les silencieux vidés de leurs chicanes ou avec une laine de roche usée,
- les pots et silencieux trop abîmés (trous, fuites etc.) ou trafiqués
- les silencieux adaptables type Akrapotruk et autre Sapétoku...sauf les modèles homologués CE (marquage E xxx)

Les organisateurs pourront à tout moment refuser un véhicule qu'ils jugeraient inadapté, dangereux, ou trop bruyant.



## ARTICLE 3 - Les participants

### a) Qui peut s'inscrire ?

Tout conducteur possédant un permis valide, autorisant la conduite du véhicule qu'il utilisera pour la randonnée.

Le participant doit être en bonne forme physique, son état de santé ne doit pas être incompatible avec la pratique de l'activité.

Les organisateurs pourront à tout moment refuser ou stopper un participant dont l'équipement, l'état de santé apparent ou le comportement leur paraîtra insuffisant ou inadapté pour garantir sa sécurité ou celle des autres usagers.

Le MC du bol d'air recommande fortement les participants à adhérer au Codever. L'adhésion est possible soit

- depuis le site internet : <http://www.codever.org/application/inscrivezVous.php>
- Via le formulaire d'inscription ci-joint
- Ou sera possible sur place

Les adhérents du Codever se verront accorder une remise de 10% sur le montant des frais d'inscription du pilote.

### b) Équipement du conducteur

Casque, gants, lunettes et bottes adaptées (au minimum solides chaussures montantes) sont obligatoires ! Prévoyez un bon équipement, adapté aux conditions météo.

### c) Contrôle administratif

Vous devrez y présenter :

- le permis de conduire
- la carte verte d'assurance
- la carte grise du véhicule

## ARTICLE 4 - Le parcours

### a) Description du parcours

Le parcours est constitué d'une boucle d'environ 130 kilomètres. L'itinéraire est composé de voies ouvertes à la circulation publique, telles que définies dans le Code de la Route et conformément aux dispositions de la Loi n°91-2 du 3 janvier 1991 (dite Loi Lalonde).

Le parcours proposé comprend environ 85 % de chemins et n'utilise aucune voie signalée sans doute possible comme interdite (barrière, panneau réglementaire...). Le tracé emprunte à 99% des chemins ruraux et des routes du domaine public.

Le tracé vous fera passer de l'univers de l'eau à l'univers des vents via un itinéraire sillonnant les nombreux étangs, forêts et éoliennes de la région. La randonnée est ouverte et adaptée aux quadeurs de tous niveaux, parcours roulant sans franchissement, présence de quelques chemins « gras » en fonction de la météo.



## b) Le roulage

Le parcours s'effectuera en petits groupes d'une dizaine véhicules au maximum. Chaque groupe sera accompagné d'un guide et d'un fermeur. Le roulage s'effectuera en utilisant la méthode du tiroir (le principe sera réexpliqué par chacun des guides avant le départ).

Ces encadrants sont des bénévoles du club qui ont pour mission de vous initier aux règles de circulation et de comportement dans les chemins. Les groupes seront constitués par affinité et niveau d'expérience.

Chaque participant est libre de mettre fin à sa participation à tout moment à condition de prévenir le guide du groupe. Dans ce cas, le retour au point de départ sera de la responsabilité du participant.

Les organisateurs pourront adapter le parcours en cours de journée si les conditions le nécessitent (difficultés, autre manifestation, panne...).

Aucun point de rassemblement ou de passage ne vous est imposé.

## c) Assistance

Plusieurs véhicules d'assistances seront mobilisable par les guides pour assurer le rapatriement jusqu'au point de départ des participants et de leurs véhicules en cas de panne. Dans la mesure du possible, le guide aidera le participant à réparer, pour lui permettre de poursuivre la randonnée. Si une réparation rapide n'est pas possible, le guide fera appel aux véhicules d'assistance pour assurer le rapatriement du participant jusqu'au point de départ.

## ARTICLE 5 – inscriptions – tarifs

### a) Modalités et participation aux frais d'organisation :

Les frais d'inscription inclus :

- Un café d'accueil pendant le contrôle technique et administratif
- La randonnée accompagnée d'un guide de l'association
- La pause de 10h30
- Un repas chaud dans un restaurant
- Un café pendant une pause
- L'accès au terrain privé de moto cross

Quad + pilote (non-adhérent au Codever)	55€
Quad + pilote (adhérent au Codever)	50€ (10% de remise)
Passager	30€

### Repas du midi :

Le repas du midi sera pris en commun dans un restaurant. Au menu : Cochon de lait à la broche à volonté, buffet salade bar, dessert, café.



Les boissons ne sont pas incluses dans le prix et elles seront à régler directement sur place au restaurateur.

La consommation d'alcool sera tolérée à raison d'un verre / personne pendant le repas. En cas d'abus d'alcool, les organisateurs se réservent la possibilité d'exclure le participant qui serait en état d'ébriété. Dans ce cas aucun dédommagement ne pourra être accordé au participant exclus.

## b) Inscriptions

Pour être valable, le dossier d'inscription devra :

- Etre transmise par courrier au secrétariat du club à l'adresse ci-dessous :  
MC le bol d'air  
Haut des vignes  
57810 AVRICOURT
- Contenir le formulaire d'inscription ci-joint dûment complété
- Joindre un chèque du montant total de l'inscription libellé à l'ordre du « Mc Bol d'air »

**Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier est incomplet.**

Les chèques seront encaissés après la randonnée. Votre inscription vous sera confirmée par téléphone ou par email.

## c) Annulation

**Par le club :** En cas d'annulation de la randonnée par le Club MC le bol d'air, vos chèques seront renvoyés dans un délai d'un mois. L'annulation ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

**Par le participant :**

Date d'annulation	Montant du remboursement
<b>Après le 19 mars 2017</b>	100%
<b>Entre 1 mars et 18 mars 2017</b>	50%
<b>Avant le 28 février 2017</b>	0%

Toute demande d'annulation devra être effectuée par écrit (mail ou courrier). La date de réception de la demande d'annulation servira de base pour le calcul du montant de remboursement. Le chèque de remboursement vous sera renvoyé dans un délai d'un mois après la date de la manifestation.



## ARTICLE 6 – Comportements

Cette randonnée est organisée dans un esprit de détente, de convivialité et de respect de l'environnement. Ces règles n'ont pas été créées pour vous mener la vie dure, mais pour préserver l'avenir de nos activités de loisir.

Voir les 10 Conseils du CODEVER ci-dessous :

1. *Le tout-terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés.*
2. *Pas de hors-piste.*
3. *Ne prenez pas la randonnée pour une compétition.*
4. *Soyez courtois avec les riverains et les autres randonneurs.*
5. *Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures.*
6. *Respectez l'état des chemins et leurs abords.*
7. *Roulez avec un véhicule conforme, propre et silencieux.*
8. *Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques.*
9. *Respectez la réglementation.*
10. *Soyez bien assuré.*

### Important :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur commises par un participant, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. De même, l'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée et qui seraient directement liés au comportement du participant ou de ses accompagnants. L'association a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité d'organisateur de manifestation. D'autre part, les activités du Club MC le bol d'air sont couvertes par un contrat de Garantie de Protection Juridique spécialisé. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie de la randonnée en cas d'événements imprévus et incompatibles.

## ARTICLE 7 – Déroulement de la journée – Horaires

<b>Heure</b>	
A partir de 7h00	Accueil des participants, contrôle administratif et technique
8h30	Briefing
9h15	Départ échelonné des groupes
12h00	Repas servi dans un restaurant
14h00	Départ échelonné des groupes
16h00	Retour et accès aux bourbiers

Le terrain de moto cross de 1,6km ainsi que des bourbiers seront ouvert au plus courageux pour finir la journée.



## ARTICLE 8 – Sanctions

Le participant, lorsqu'il signe son bulletin d'inscription, s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à son engagement entraînera des sanctions décidées par les organisateurs, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate de la randonnée. Une sanction prise envers un participant ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement des sommes versées.

**« N'oubliez pas ... Cette randonnée est une balade, ce n'est pas un enduro ni un rallye-raid, alors prenez votre temps, profitez des paysages, du parcours... la prochaine édition ne tient qu'à nous tous... »**

### Contacts

Mr STEIGER Jérôme  
Tel : 06 14 39 27 48

Mr MATT Renaud  
Tel : 06 78 38 74 17

Email : [contact@mc-boldair.fr](mailto:contact@mc-boldair.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/OfficialMCboldair>





## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### Randonnée du Renard du 09 Avril 2017

Bulletin à compéter et à **renvoyer avant le 1 avril 2017** à  
MC le Bol d'air  
Haut des vignes  
57810 AVRICOURT

Participants	
(Merci d'écrire très lisiblement et en lettres capitale)	
Nom et Prénom du conducteur	
N° du permis de conduire	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Email	
Nom et prénom du passager	

Quad / SSV
N° Immatriculation
Marque / Modèle / cylindrée
Compagnie d'assurance
N° Carte verte

Inscription	Quantité	Prix
Pilote quad / SSV		55 €
Passager		30 €
Remise adhérent Codever	N° Abonné :	- 5 € (10%)
<b>Total</b>		

Pour être validé tout dossier d'inscription devra être accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre du « MC le bol d'air ».

Je m'engage à respecter le règlement (<http://www.mc-boldair.fr/documents/randonneeRenard.pdf>) et les consignes des organisateurs et reconnais avoir pris connaissance du fait qu'un participant exclu ne pourra prétendre au remboursement des frais qu'il a engagé.

Date et signature :

